



**SECTION DES SALARIES et RETRAITES  
DU NOTARIAT DE  
LA COUR D'APPEL DE DIJON**

(Siège UD – FO : 2 rue Romain Rolland 21000 DIJON)

de la

**FEDERATION GENERALE DES CLERCS  
ET EMPLOYES DE NOTAIRES  
– FORCE OUVRIERE**

**(FGCEN-FO) 31 rue du Rocher 75008 - PARIS**



**Vos responsables :**

**Le 521  
SEPTEMBRE 2019  
N° 133**

***Toute correspondance est  
à adresser exclusivement  
à votre responsable de  
département ci-contre***



**La grande  
démolition**  
LA FRANCE CASSÉE PAR LES RÉFORMES

**Président de la section**

Responsable « SAONE ET LOIRE »  
Responsable « COTE D'OR »

**M. Philippe AUZOU**

51 Chemin de la Coudre  
**71100 CHALON SUR SAONE**

☎ **06 26 78 43 49**

**Courriel : philippeauzou@free.fr**

Responsable « HAUTE-MARNE »

**M. Claude HUGUENEL**

20 rue de Châteauvillain  
**52000 CHAUMONT**

☎ **03 25 03 41 88 – 06 79 15 09 72**

**Présidents d'honneur :**

**Mme Marie-Josèphe BEGIN ( † )**

**M. Jean-Claude TAILLARD**

31 Bd François Pompon  
21000 DIJON

**Rédacteur de la publication :**

Philippe AUZOU

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES  
CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE**

31, Rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03

Syndicat national affilié à la Fédération  
des Employés et Cadres Force Ouvrière

[www.fgcen-fo.com](http://www.fgcen-fo.com)



Fgcen-Fo



@FGCENFO

"On peut tromper une partie du peuple tout le temps,  
et tout le peuple une partie du temps,  
mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps"  
Abraham Lincoln

**SOMMAIRE du n° 133**

- ⇒ EDITO
- ⇒ \_CRPCEN
- ⇒ \_RESERVES REGIMES DE RETRAITE
- ⇒ JOB 2019 LE MOINS EPANOUISSANT
- ⇒ COMITE MIXTE REGIONAL
- ⇒ AFOC
- ⇒ COMPTE FORMATION PROFESSIONNEL
- ⇒ \_CHIFFRES
- ⇒ \_DIVERS

## EDITO

L'été, pour nombre d'entre nous, est l'heureux symbole du temps des vacances. C'est aussi l'occasion de prendre le large et de se détacher de cet autre climat, lourd et inquiétant, celui de la régression des droits qui envahit le pays comme un poison. Notre modèle républicain ainsi que le monde syndical sont en danger. Les chantiers de réforme ou de démolition sont nombreux.

La loi travail et les ordonnances ont été les prémices des grandes réformes à venir. Emmanuel Macron a annoncé, le 29 avril, le lancement d'une bonne vingtaine de réformes dont la moitié rien que pour cette année 2019. Un énorme morceau à avaler pour le gouvernement, le parlement et les partenaires sociaux. La feuille de route est tracée. Attention, bouchons en vue, après les traditionnels bouchons routiers de cet été. Il y en a pour tous les goûts (retraites, dépendance, fiscalité, décentralisation, environnement...) et toutes les saisons.

L'entourage du Président de la République confiait depuis la fin du fameux grand débat que les solutions en seraient tirées tout au long de ces prochains mois. Un peu d'enfumage ne nuit pas pour certains. Des chantiers concernent même les années 2020 et 2021. Et dire qu'après le rythme d'enfer de la première année de pouvoir, certains en macronie se demandaient ce qu'ils allaient pouvoir faire de la seconde partie du quinquennat...

Que dire de la réforme des retraites par points calculées sur toute la carrière et présentée comme un système plus juste. Pas pour les salariés ou les retraités qui seront, dans tous les cas, perdants avec une valeur du point non garantie, un départ à la carte en fonction des moyens financiers de chacun pour un revenu décent. **IL NE FAUT SURTOUT PAS REMETTRE EN CAUSE NOTRE MODELE ET SYSTEME SOCIAL, MAIS LE DEFENDRE ET ESSAYER DE L'ETENDRE DANS LE MONDE.**

Il est de loin le meilleur pour lutter contre les inégalités, la précarité et la pauvreté, et il est envié dans le monde. Le libéralisme n'a jamais été l'exemple à suivre, encore moins en France.

L'utilité des syndicats, mise à mal un temps par le mouvement des gilets jaunes mais surtout par le matraquage médiatique, n'est plus à démontrer.

Rien n'a été construit sans eux, avec des accords signés au quotidien dans les entreprises et aussi des accords de branche, mais aussi au niveau national la mise en place puis la défense des droits du travail.

L'été est une saison qui convient bien à tout le monde, mais à des degrés divers... Il a commencé fin juin avec une canicule sans précédent. L'automne sera-t-il aussi chaud dans la rue ? A vous de nous le dire, ou pas..., en participant au rassemblement national du 21 septembre à Paris, qui doit être compris comme une première étape pour obtenir le retrait du projet de la retraite par points.

Philippe AUZOU.

## CRPCEN

Les comptes de l'exercice 2018 font ressortir pour la maladie un **excédent de 37 millions** d'euros. Avec la mise en place de la Protection Universelle Maladie (PUMA) depuis le 1er janvier 2016, cet excédent provenant des fonds propres à notre branche, va être affecté et reversé en totalité à la Sécurité sociale. Rappelons que notre CRPCEN n'est plus que gestionnaire de notre régime maladie.

Concernant notre régime vieillesse, toujours indépendant, un **excédent de 94 millions** d'euros a été constaté. Cet excédent n'a pas été affecté en réserve mais mis dans la ligne « report à nouveau », compte tenu de l'incertitude pesant sur les réserves avec la réforme des retraites. (Voir paragraphe ci-dessous)

### Probable hold-up de l'Etat sur les "réserves" des caisses de retraite

L'Etat entend réformer en profondeur notre système de retraite, mais que deviendraient les réserves des caisses de retraite avec la création d'un régime universel ? C'est un trésor qui risque de virer au casse-tête. Le sort des réserves accumulées au fil des années par certains des 42 régimes de retraite par répartition est incertain. Et pour cause, le gouvernement veut mettre en place un régime universel au sein duquel "un euro cotisé donne droit aux mêmes droits". Ce qui sous-entend que les différents régimes seront amenés à mettre au pot commun. Au total, les réserves des différents régimes représentent 128,9 milliards d'euros. Une somme à laquelle peut être ajouté le fonds de réserve des retraites de 36 milliards d'euros. Soit un montant global de 165 milliards d'euros.

En cas de régime universel unique public, comment seraient qualifiées ces sommes ? Un élément de réponse a été donné cet hiver par le Haut-Commissaire : "*les réserves n'appartiennent pas aux cotisants*" ! et le gouvernement considère les réserves des différents régimes de retraite comme de l'argent public (les cotisations étant obligatoires). On peut estimer les réserves de la CRPCEN à **1 milliard**, servant à garantir notre système de retraite. Le gouvernement souhaite **faire le hold-up du siècle** sur les réserves de toutes les caisses de retraite représentant plus de 165 milliards d'euros.

Demain, un système universel absorbera tous les régimes et leurs réserves, y compris celles de la CRPCEN, dans le budget de l'Etat qui aura toute latitude quant à son utilisation. En contrepartie, pour garantir le versement des pensions, un établissement public sera créé : FRANCE RETRAITE doté d'un budget. Si ce budget n'est pas suffisant pour assurer le versement des retraites liquidées, que se passera-t-il ? Augmentation des cotisations pour les actifs, baisse des retraites ? Pas de réponse à ce jour. Une chose est sûre, la valeur du point retraite sera réajustée à la baisse, un point c'est tout...

## **JOB 2019 LE MOINS EPANOUISSANT**

La plateforme CHOOSEMY-COMPAGNY a établi en mars 2019 un classement des 20 métiers qui rendent leurs salariés les moins satisfaits. Elle a sondé 96 333 salariés répartis dans 7500 entreprises et organisations. Voici le classement !

La première place, qui l'eût cru... Clerc de Notaire...

Seuls (mais quand même) 13% des clercs de notaire se disent heureux au travail. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte : le développement personnel, les conditions de travail, le salaire, les perspectives d'évolution du poste (quid!), le bien être généré par l'emploi...

On trouve ensuite : à la deuxième place : les Enseignants, à la troisième : Agent de police, à la quatrième : Opérateur qualité, à la cinquième : Analyste ERP, à la sixième Employé de nettoyage, septième : Webmaster, à la huitième Attaché de presse, à la neuvième : Informaticien, à la dixième : Consultant en communication.

Pourquoi cette insatisfaction ?

Le trio de tête des pires jobs, clercs de notaire, enseignants, agents de police, ont le sentiment de ne pas progresser, de stagner. Ils ne s'estiment pas acteurs mais spectateurs dans des conditions de travail bien trop souvent drastiques.

Voilà un vrai sujet de réflexion pour les employeurs de ces branches et concernant le notariat, notre Fédération ne manque pas de les titiller régulièrement sur ce sujet.

## **COMITE MIXTE REGIONAL**

Le renouvellement de la moitié des membres de notre comité mixte de la Cour d'appel de Dijon, a eu lieu cette année avec les élections du 15 au 30 mai.

Nos trois départements totalisent 916 actifs électeurs, dont 424 pour la Côte d'Or, 112 pour la Haute-Marne et 380 pour la Saône et Loire.

Une fois de plus, trop peu de votants (223), pour soutenir nos représentants bénévoles pour les œuvres sociales, 24.02 % en moyenne pour nos 3 départements pour la seule liste en présence, la nôtre. A noter le plus petit score pour la Côte d'Or avec 21.46% de votants alors que c'est le département comprenant le plus grand nombre de salariés. Il faut prendre conscience que l'abstention est beaucoup trop forte et ce n'est pas un encouragement pour nous, bénévoles, qui œuvrons pour le collectif et que c'est la défense de nos œuvres sociales qui peut se trouver affaiblie.

Sont élus pour 4 ans : titulaires : Mme Aurore DEFONTAINE (Côte d'Or) et Mme Marie-Claire GENOVA (Saône et Loire), et en qualité de suppléants : Mme Chantal POCHEON (Saône et Loire) et Mr Pierre HUGUENEL(Haute-Marne).

Ils rejoignent l'équipe en place encore pour deux ans, composée de Mme Delphine BOUARD et Mme Nathalie GIRARDOT (toutes deux titulaires) et Mme Lydie RECOUVROT et Mr Damien MARINO (tous deux suppléants).

Dans les autres régions, le score est sensiblement inférieur, avec une moyenne de 21.26% de votants.

Félicitations et bon courage à nos élus et un grand merci à tous ceux qui ont voté pour notre liste, ainsi qu'à ceux qui ont aidé, d'une façon ou d'une autre au bon déroulement de cette élection.

## AFOC

L'Association Force Ouvrière Consommateurs réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires. Son rôle se résume en cinq missions : informer, conseiller, représenter les consommateurs, défendre les locataires, former à l'information générale sur la consommation ; le tout dans un esprit d'indépendance et de solidarité.

Défense des locataires : depuis le 17 juin 2011, l'AFOC siège en tant qu'association nationale de locataires représentative à la commission nationale de concertation.

Depuis le 7 juillet 2004, l'information constitue l'axe privilégié de l'action quotidienne de l'AFOC, que ce soit à l'attention de ses militants et de ses adhérents ou des consommateurs en général.

Depuis le 6 février 1996, l'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, dans tous les domaines de la consommation, téléphonie, automobile, banques, démarches...

Depuis cette même date, la représentation des consommateurs consiste pour l'AFOC à intégrer leurs besoins et attentes spécifiques dans la politique de la consommation arrêtée par les instances de décision des Pouvoirs Publics et des entreprises.

Votre adhésion à notre Fédération FGCEN-FO vous donne accès gratuitement à cette équipe de juristes qui apportent leur compétence aux équipes locales et aux adhérents. Vous pouvez consulter leurs fiches techniques sur leur site : [www.afoc.net](http://www.afoc.net), et également y trouver votre correspondant local si nécessaire.

### COMPTE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

A compter du 1er janvier 2019, le CFP est automatiquement alimenté en euros à la fin de chaque année. Le montant acquis annuellement et le plafond diffèrent selon l'activité professionnelle du salarié ou de certaines caractéristiques sont résumés dans le tableau ci-après :

	Acquisition annuelle	Plafond du CPF
Salarié ayant effectué une durée de travail supérieure ou égale à la moitié de la durée légale (1607 heures) ou conventionnelle de travail sur l'ensemble de l'année	500 €/an	5 000€
Salarié dont la durée de travail est inférieure à la moitié de la durée légale (1607 heures) ou conventionnelle de travail sur l'ensemble de l'année	500 €/an réduits à due proportion de la durée de travail effectuée	5 000 €
Travailleur en situation de handicap accueilli, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT)	800 €/an	8 000 €

Salarié n'ayant pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel de niveau V (CAP, BEP) ou une certification reconnue par une convention collective nationale de branche, qui a effectué une durée de travail supérieure ou égale à la moitié de la durée légale (1607 heures) ou conventionnelle de travail sur l'ensemble de l'année	800 €/an	8 000€
--	----------	--------

La monétisation du CPF par rapport au système antérieur, entraîne une baisse importante des droits à formation et introduit principalement deux effets pervers, l'augmentation du reste à charge par le salarié ou plus probablement, le renoncement pur et simple au projet de formation, faute de financement disponible, tout ceci, dans un monde professionnel du travail ou la formation continue est essentielle et le besoin important. Encore une réforme qui réduit les droits "acquis".

### **"NATIONAL" QUELQUES CHIFFRES**

Au 31 mars 2019 : 14 201 Notaires dont 3 401 Notaires salariés ; 6 071 Etudes dont 1 577 créées depuis le 1er janvier 2017 (employant 1 279 salariés), **58 297 salariés** (59 900 au 1er mai 2019), le notariat continue d'embaucher, 49 offices de plus de 50 salariés, 3 618 sociétés, 56.5% de notaires en société, et **78 118 "heureux" retraités**.

### **ADHESION 2019**

Un appel de **cotisation** vous a été adressé au cours du 1er semestre. Nous vous rappelons que, sauf prélèvement par la Fédération, le paiement de la cotisation doit être adressé à votre trésorier départemental.

*Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de lui envoyer votre règlement par chèque, afin d'éviter un rappel.*

Votre adhésion nous est indispensable... Payer sa cotisation quand il y a un problème, ne suffit pas. Nous avons besoin d'un soutien régulier pour faire face, notamment, aux frais d'abonnement au Droit Permanent Social (revue juridique permettant de répondre à vos questions), aux frais de déplacements, de secrétariat, etc... C'est aussi un soutien indispensable à notre action, tant pour les bénévoles de votre section locale que ceux au sein de notre Fédération. Sans votre soutien régulier, notre section ne pourra pas continuer à vous défendre.

**Dernière minute** : rassemblement à PARIS, le samedi 21 septembre à l'initiative de la Confédération FO contre la réforme des retraites. Contactez votre Union Locale pour participer à ce grand rassemblement.

**Votre agenda : Assemblée Générale de la FGCEN à PARIS : 11 et 12 octobre à PARIS**, 54 rue de Hauteville. Si vous souhaitez y participer, merci de prendre contact avec Philippe AUZOU.

*Les responsables de votre section du 52, 21, 71,*

*=◇=◇=◇=◇=◇=*